

ÉLECTIONS

TPE  
2021

22  
MARS

au

4  
AVRIL

# SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

*Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE.*



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

*mon vote  
c'est ma force*



[info-tpe.fr](http://info-tpe.fr)



PRÈS DE  
**555 000 SALARIÉ(E)S**  
DANS LES TPE DE MA RÉGION

## JE VOTE FO

Cette région est composée de douze départements :

- Ain (01)
- Allier (03)
- Ardèche (07)
- Cantal (15)
- Drôme (26)
- Isère (38)
- Loire (42)
- Haute-Loire (43)
- Rhône (69)
- Puy-de-Dôme (63)
- Savoie (73)
- Haute-Savoie (74)

La géographie régionale alternant montagnes et larges plaines tend à isoler certains territoires. La Région est confrontée aussi au problème du pouvoir d'achat face à la vie chère, à la pénurie de logements et aux pertes de bassins d'emploi. Axes prioritaires, FO mène des actions sur ces points en particulier.

FO défend les emplois de proximité car le commerce, les services à la personne, les professions du secteur libéral et tous les métiers des petites entreprises forment le tissu économique et social indispensable au quotidien.

Avec ses unions départementales et locales, FO assure le conseil, l'information, le soutien et l'accompagnement indispensables aux femmes et aux hommes qui travaillent dans les Très Petites Entreprises, celles qui emploient moins de 11 salariés (en équivalent temps plein).

FO pourra ainsi porter les préoccupations des salariés, dans chaque département, grâce à ses représentants qui siégeront dans la future Commission paritaire régionale interprofessionnelle Auvergne - Rhône-Alpes. FO est organisée pour intervenir et aider les salariés des petites entreprises au travers d'accueils, d'écoutes et d'idées juridiques. Elle compte de nombreux conseillers dédiés à l'assistance des salariés des TPE en cas de difficultés avec leur employeur. La liste est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-dessous).

Dans tous les territoires de la grande Région Auvergne - Rhône-Alpes, FO est l'organisation syndicale libre et indépendante qui défend, dans les TPE, les droits des contrats de travail, la formation, les congés et les conventions collectives.

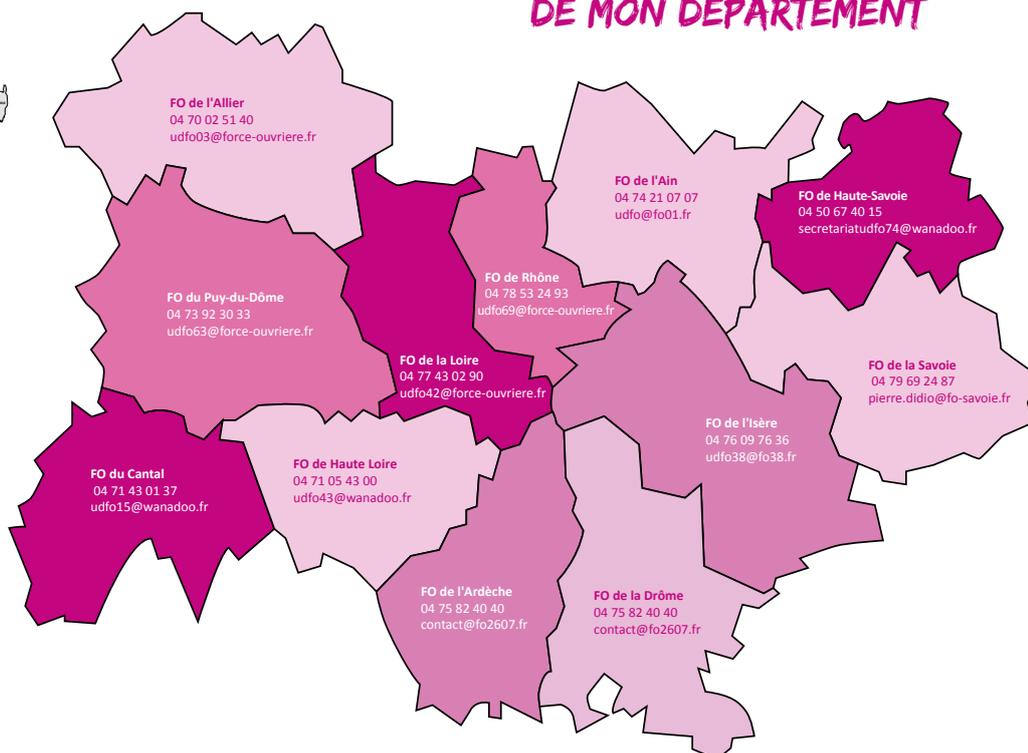
FO est votre interlocuteur dans les entreprises de :

- Sous-traitance de l'industrie
- Chimie
- Plasturgie
- Décolletage
- Bois
- Bâtiment
- Métallurgie
- Pharmacie
- Saisonniers en montagne
- Secteurs touristiques...

## ET JE FAIS VOTER FO !



## LE CONTACT DE MON DÉPARTEMENT





« Je suis Lina, apprentie. J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/employeur est souvent compliquée. »

« Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale.

Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »

« Je suis Martine, assistante maternelle.

Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »

« Je suis Kylian, salarié de l'artisanat. Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »

## FO TE DÉFEND, QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)

### le sais-tu ?



#### SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

##### FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



#### DROIT

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

##### FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



#### FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

##### FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



#### PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

##### FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé



**CPRI**

## COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance...);
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

### NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

- |  |   |
|--|---|
| 1. <b>Ophélie RAYNAUD</b><br>Assistante maternelle | 6. <b>Gilles EMERY</b><br>Responsable de gestion association    |
| 2. <b>Nicolas REMY</b><br>Préparateur en pharmacie | 7. <b>Manon DRUET</b><br>Assistante administrative              |
| 3. <b>Martine DEFAY</b><br>Employée familiale      | 8. <b>Audrey d'INTRONO</b><br>Préparatrice en pharmacie         |
| 4. <b>Marc DENCHE</b><br>Cuisinier                 | 9. <b>Ghislaine BOUDOU</b><br>Éducatrice sportive               |
| 5. <b>Sylvie MENOT</b><br>Assistante de direction  | 10. <b>Antonella JORDAN MEILLE</b><br>Secrétaire administrative |

